

PRESENTATION DE L'ACADEMIE AFRICAINE DES LANGUES

ACALAN

INTRODUCTION

Plus de quatre décennies après leur accession à la souveraineté nationale et internationale, les pays africains continuent d'être majoritairement parmi les « pays les moins avancés ». Les spécialistes en développement, en sociologie et en tout genre se perdent en conjectures pour tenter des explications à cette situation. Pour nous, il ne fait l'ombre d'aucun doute, l'élément causal déterminant est le moyen de communication, le biais par lequel on acquiert et on produit de la connaissance, des savoirs : **la langue**.

C'est en effet grâce à la langue que se construit toutes les approches de développement. Les Dirigeants africains l'ont compris dès les premières années des Indépendances au point qu'ils ont non seulement inscrit dans la Charte de l'OUA la nécessité d'utiliser les langues africaines comme langues de travail dès que cela serait possible, mais en plus ils ont institué plusieurs structures pour la promotion et la valorisation des langues nationales. C'est pour renforcer cette perspective et concrétiser une volonté maintes fois exprimée que, par Déc. 613/CM (LXXIV), le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA/UA, réuni à Lusaka en Zambie en Juillet 2001, a pris la décision de créer l'Académie Africaine des Langues.

1.- Historique

C'est une foi inébranlable en l'utilisation des langues africaines comme moyen de développement qui a conduit l'ancien Président du Mali, actuel Président de la Commission de l'Union Africaine, Son Excellence Alpha Oumar KONARE, à proposer à ses pairs de l'époque l'idée d'une structure panafricaine chargée de la valorisation et de la promotion des langues africaines par des actions de coordination et d'harmonisation : l'Académie Africaine des Langues.

Les étapes franchies depuis le 8 septembre 2001, date à laquelle il avait été procédé à l'installation de la Présidence ad intérim de l'Académie, permettent de croire aujourd'hui que le processus est irréversible.

En effet, déjà en juillet 2001 à Lusaka, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont fait leur cette idée. La Communauté scientifique internationale, à travers l'UNESCO, lors de sa 31^{ème} Conférence Générale, en octobre 2001, a soutenu l'idée en votant une Résolution en faveur de l'Académie Africaine des Langues, dont elle ne cesse de soutenir toutes les actions et qu'elle sollicite pour toutes les occasions culturelles et linguistiques, à travers tous les espaces.

Comme l'UNESCO, l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (AIF) continue de soutenir l'Académie depuis le lancement du projet.

En février 2002, les Experts Gouvernementaux, réunis à Addis-Abéba sous les auspices de l'OUA, ont adopté les textes fondateurs proposés par l'équipe de la Présidence ad intérim de l'Académie et le Task Force qu'elle a mis en place.

2.- Objectifs et missions de l'ACALAN

L'Académie Africaine des Langues (ACALAN), dont la Présidence provisoire a été installée le 8 septembre 2001, est une Institution scientifique spécialisée de l'Union Africaine en construction. Elle a son siège à Bamako en République du Mali.

Elle vise à valoriser les langues africaines en en faisant des langues de travail à tous les niveaux, en vue de promouvoir leur usage, de faciliter et renforcer les échanges culturels et socio-économiques entre les Etats africains et de contribuer ainsi à la réalisation de l'Union Africaine et au développement du Continent.

Au niveau continental, l'ACALAN est la plus haute instance pour insuffler des idées, traduire les décisions en matière de politique linguistique en plans d'action réalisables, aider à élaborer et mettre en œuvre des politiques linguistiques plus cohérentes, plus harmonisées et plus consensuelles.

L'ACALAN travaille avec tous les centres et instituts sous-régionaux et nationaux, avec un rôle spécifique d'appui conseil et de mise en synergie des stratégies de valorisation des langues du continent, dans une perspective d'intégration et de développement de l'Afrique.

Le Projet de Statuts adopté par la Réunion des Experts Gouvernementaux organisée par le Secrétariat général de l'Organisation de l'Unité Africaine (maintenant Union Africaine) les 5, 6 et 7 février 2002 à Addis Abeba en Ethiopie, assigne à l'Académie Africaine des langues, entre autres objectifs :

- la promotion des langues africaines ;
- la promotion des langues transfrontalières véhiculaires ;
- l'appui technique aux Etats africains dans la formulation et la mise en œuvre des politiques linguistiques, particulièrement par la création et/ou le développement de structures nationales pour la promotion des langues africaines ;
- le renforcement de la coopération linguistique entre les Etats africains ;
- l'analyse de la politique des langues en Afrique ;
- la promotion des langues africaines à tous les niveaux d'éducation ;
- l'utilisation des langues africaines en tant que facteurs d'intégration, de solidarité, de respect des valeurs et de compréhension mutuelle pour le progrès et la prévention des conflits.

En vue d'atteindre ces objectifs, l'ACALAN met un accent particulier sur :

- le développement et la coordination des activités de recherche sur les langues et la mise en place de cadres de concertation des chercheurs ;
- la valorisation des résultats de la recherche linguistique ;
- la modernisation des outils linguistiques par l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) ;
- l'harmonisation des curricula d'enseignement des langues transfrontalières véhiculaires ;
- l'archivage des documents et la constitution de banques de données ;
- la redéfinition des rapports langues africaines/langues partenaires.

Ainsi, une plus grande utilisation des langues africaines dans tous les domaines de la vie publique facilitera une plus grande implication des populations dans le processus de développement et garantira la promotion d'une culture scientifique et démocratique en Afrique.

Les principaux organes de l'ACALAN sont :

- Le Conseil d'Administration
- L'Assemblée d'Académie
- Le Comité Scientifique et Technique
- La Présidence de l'Académie
- Les Commissions de Langue

3.- Les Activités de l'Académie

La Présidence ad intérim de l'ACALAN s'était donnée comme double objectif le plaidoyer pour mieux faire connaître le Projet et l'accélération de la mise en place de l'Académie comme structure panafricaine.

N'eut été la transition de l'OUA à l'UA, dont les priorités étaient à la mise en place de ses organes centraux, l'Académie aurait été effective depuis le Sommet de 2003.

Cependant, à l'analyse des activités menées et des sollicitations dont elle est l'objet, on peut affirmer que la Présidence ad intérim de l'Académie Africaine des Langues est fonctionnelle de fait, sans que l'Académie soit encore opérationnelle.

En effet du Congrès mondial des linguistes organisé par Linguapax à Barcelone en 2002 au Plan Stratégique de la Commission de l'Union Africaine en juillet 2004, en passant par l'Atelier des Trois Espaces Linguistiques organisé par la Francophonie à Mexico, la Conférence mondiale des linguistes africains aux Etats-Unis, les sessions de l'Union Académique Internationale à Bruxelles, les Conférences de l'UNESCO, du Conseil de l'Europe, de la CONFEMEN et de la CEDEAO sur l'Education et le plurilinguisme et plus récemment la Conférence de l'ADEA, la GTZ et l'UIE sur l'Education bilingue et l'utilisation des langues locales, une place de choix a été accordée à l'Académie soit pour présider certaines activités, soit pour faire partie d'un comité de pilotage.

Le Président de l'Académie a par ailleurs été élu, en juillet 2002, Président du Comité Préparatoire (PrepComp) de la phase de Genève du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI), ce qui a permis de donner une plus grande visibilité à l'Académie Africaine des Langues à travers le monde.

Enfin, la mise en place, en février 2004, d'un Comité de Pilotage pour la Relance du Plan d'Action Linguistique pour l'Afrique (ILPAA) à Yaoundé au Cameroun, co-présidé par Mr Adama SAMASSEKOU, Président de l'ACALAN et par le Prof. Neville ALEXANDER de l'Université de Cape Town (Afrique du Sud) et composé d'éminents linguistes des différentes zones de l'Afrique et la mise sur pied par la CEA, en juin 2004 à Addis-Abéba, d'un Réseau thématique sur « Langues africaines et développement du contenu dans le Cyberspace » ont permis de renouveler, au niveau continental, l'enthousiasme suscité au lendemain de la Décision de Lusaka.

4.- L'Evolution dans la mise en œuvre de l'ACALAN

Le Comité de Pilotage du Projet de Relance du Plan d'Action Linguistique pour l'Afrique (ILPAA), a fait de pertinentes recommandations en vue de l'opérationnalisation de l'Académie :

- accélérer le processus de mise en place de l'Académie Africaine des Langues ;
- inscrire au niveau de la Commission de l'Union Africaine une ligne budgétaire pour l'Académie Africaine des Langues ;
- inviter l'Union Africaine à déclarer l'Année 2006 Année des Langues Africaines ;
- soumettre à une Réunion des Partenaires Techniques et Financiers le Projet de Relance du Plan d'Action Linguistique pour l'Afrique.

A la suite de l'Atelier de Yaoundé, le Président de la Commission de l'Union Africaine a réuni, en mars 2004, un groupe de travail sur l'Académie Africaine. C'est notamment à cette rencontre qu'il a été retenu l'idée de faire de l'Année 2006, l'Année des Langues Africaines.

Dans le cadre du Réseau Universitaire pour la Recherche qu'elle a mis en place pour le Sommet Mondial sur la Société de l'Information (WSIS Academia Research Network), la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (C.E.A.) a confié à la Présidence de l'ACALAN la coordination d'un Réseau Thématique dénommé : « Langues Africaines et développement du contenu dans le Cyberspace ». Les membres de ce Réseau ont tenu leur première rencontre à Bamako en Septembre 2004 et ont élaboré un plan d'activités à court, moyen et long termes.

Les résultats de toutes ces concertations et activités ont permis, entre autres, de mieux préparer aussi la Conférence Régionale Africaine d'Accra de Février 2005 pour la seconde phase du SMSI, en novembre 2005 à Tunis.

Par ailleurs, l'Académie a co-organisé avec l'UNESCO et l'AIF, les 5, 6 et 7 mai 2005 à Bamako, dans le cadre du SMSI, la Conférence Thématique sur « Le multilinguisme pour la diversité culturelle et la participation de tous dans le Cyberspace ».

Les conclusions de cette Conférence permettront de faire des propositions concrètes à Tunis, lors de la seconde phase du Sommet Mondial sur la Société de l'Information, en novembre 2005, à travers une Table-ronde organisée par l'ACALAN, sous les auspices de l'Union Africaine et en partenariat avec l'UNESCO, l'AIF et d'autres institutions.

CONCLUSION

L'Académie Africaine des Langues sera lancée en janvier 2006 en tant que structure scientifique et technique de l'Union Africaine, en même temps que les activités de 2006-Année des Langues Africaines.

Différents chantiers sont prévus en 2006, entre autres : la mise en place des structures de travail de l'ACALAN (en particulier les Commissions de Langue) ; la co-organisation des différents événements majeurs de l'Année des Langues Africaines ; l'organisation d'un Séminaire International sur le partenariat entre l'Africanophonie, l'Anglophonie, la Francophonie, l'Hispanophonie et la Lusophonie ; le lancement des grands projets de la Relance du Plan d'Action Linguistique pour l'Afrique (ILPAA)...

Koulouba, 14 septembre 2005
La Présidence de l'Académie

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

ACALAN Collection

2001

Présentation de l'Académie africaine des langues. Document de travail

Mission Pour L'Académie Africaine des Langues

Mission Pour L'Académie Africaine des Langues

<http://archives.au.int/handle/123456789/1502>

Downloaded from African Union Common Repository